



@Matthew Weinreb

ITINÉRAIRES ARTISTIQUES

COMMUNE DE MAUVEZIN

APPEL A PROJET STREET-ART / ART CONTEMPORAIN

JANVIER 2020



Table des matières

1. L'appel d'offres	3
1.1 Commanditaire et organisme qui passe le marché	3
1.2 Objet de l'appel à projet	3
2. Le contexte de la commande	4
2.1 Contexte général des Itinéraires Artistiques en Pays Portes de Gascogne	4
2.2. La carte des itinéraires artistiques du Pays Portes de Gascogne : Art et environnement // Street-art – Art contemporain -2019	6
2.3. La commune de Mauvezin.....	7
3. Programme de commande	8
3-1 Objectifs et enjeux.....	8
3-2 la commande.....	8
3.3. Le ou les emplacements des œuvres.	9
4. Modalité de sélection des candidats, organisation et mise en œuvre du projet.....	11
4.1 Méthodologie et organisation.....	11
4.2 Calendrier	11
4.3 Budget prévisionnel.....	11
4.4 Contenu du dossier de candidature	12

1. L'appel d'offres

1.1 Commanditaire et organisme qui passe le marché

Porteur du projet : Mairie de Mauvezin

En partenariat : avec le PETR Pays Portes de Gascogne et l'association Culture Portes de Gascogne

Avec le soutien de la Drac Occitanie et du Conseil Régional Occitanie.

Représentant légal : Daniel Cabassy, Maire de Mauvezin

Référent technique : Véronique Durante, Secrétaire Générale

Contact : 05 62 06 81 45 secretariat.mauvezin@orange.fr

Mairie Mauvezin, 1 Place de la Libération, 32 120 Mauvezin

Contact PETR coordination des Itinéraires Artistiques : Aurélie Bégou culture@paysportesdegascogne.com

1.2 Objet de l'appel à projet

Choix d'un candidat dont le projet artistique offrira la possibilité de construire une relation avec un territoire et ses acteurs, et d'inscrire son œuvre au sein des Itinéraires Artistiques du Pays Portes de Gascogne.

2. Le contexte de la commande

2.1 Contexte général des Itinéraires Artistiques en Pays Portes de Gascogne



Le Pôle d'Équilibre Territorial & Rural du Pays Portes de Gascogne, convaincu que la culture est vectrice de développement et d'attractivité pour les territoires, porte un projet culturel ambitieux depuis ses tous premiers jours, en 2003.

Le PETR Pays Portes de Gascogne, territoire de 70 000 habitants situé en bordure de l'agglomération toulousaine au cœur de la Gascogne et du sud-ouest, connaît une forte mutation et recomposition sociale avec l'arrivée notamment de nouvelles familles. L'accueil des nouvelles populations est un

axe prioritaire pour le Pays Portes de Gascogne, le projet culturel en action depuis plus de 15 ans est un levier pour développer le lien entre les habitants, et accompagner le territoire dans sa transformation.

C'est grâce à ce positionnement politique fort que l'État et la Région Occitanie (ex Midi-Pyrénées) ont apporté leurs soutiens aux projets culturels du Pays Portes de Gascogne : les « Rencontres Numériques », le festival « La Vie Rurale c'est pas de la science-fiction », ou encore les « Itinéraires Artistiques ».

Les habitants, impliqués dans une des instances de concertation élus/citoyens qu'est le Conseil de Développement, ont impulsé le premier itinéraire Art et Environnement en 2012, ce dernier ayant pour objectif de sensibiliser les habitants et les touristes aux bouleversements environnementaux tout en les invitant à visiter le territoire différemment.

Fort de ce premier succès, le Pays a souhaité poursuivre ce concept de cheminement en développant un parcours street-art/art contemporain à partir de 2016.

Toutes les œuvres réalisées sur ces deux circuits ont été organisées comme de véritables résidences artistiques alliant création et rencontres avec les publics : débats, ateliers, projections ... Grâce à la proximité avec les artistes, les habitants deviennent acteurs et ambassadeurs des projets artistiques de leurs villages.

Toujours dans cet esprit de décloisonnement et de réflexions croisées, le projet culturel et le plan de mobilité douce du Pays se mêlent désormais avec la volonté de relier les œuvres entre elles avec des itinéraires cyclables et des points de location de Vélo à Assistance Electrique. Ces parcours VAE permettent d'affronter les vallons du Gers avec sérénité, et (re)découvrir le territoire accompagné du regard neuf des artistes.

A ce jour ont été réalisés :

- 4 projets Art et Environnement à : Villefranche d'Astarac, Saint-Elix d'Astarac, Aubiet, et Fleurance
- 4 projets street-art/Art contemporain à : Saint-Clar, Tournecoupe, Gimont, et Lombez.

Les projets en cours de réalisation :

- 9 réalisations street-art/art contemporain prévus dans le courant de l'année 2020 sur le territoire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
- Une œuvre Art et Environnement à Lectoure soutenue par le Ministère de la Culture au titre de la commande publique. Réalisation 2020/2021.
- Création d'œuvre-refuge à La Romieu (commissariat Encore Heureux) dans le cadre d'un projet de coopération sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle GR65. Réalisation 2020-2021.

A partir de 2020/2021, le Pays Portes de Gascogne offrira une 20aine d'œuvres à découvrir à partir de nombreux circuits touristiques de découverte réalisés par les 5 Offices de Tourisme du territoire.

Art & Environnement



Street Art / Art contemporain



2.2. La carte des itinéraires artistiques du Pays Portes de Gascogne : Art et environnement // Street-art – Art contemporain -2019



2.3. La commune de Mauvezin

A la croisée des routes de Toulouse, d'Auch et d'Agen, Mauvezin est une cité attractive. Longtemps chef-lieu de canton, elle compte aujourd'hui 2227 habitants. C'est un petit centre actif, prospère, parfaitement équipé.

Mauvezin est construite sur un éperon rocheux, dominant la vallée de l'Arratz, et voit son origine et son évolution directement liées à l'histoire de la Gascogne.

C'est sous Charlemagne que l'on détache du Comté d'Armagnac des terres en Vice Comté du Petit Fezensac ou Fezensaguet : le

castelneau de Mauvezin en est la capitale. Géraud V lui accorda sa charte des coutumes en 1275. Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV, fit de Mauvezin un centre protestant qui joua un rôle important lors de guerres de religion : Mauvezin sera nommée "Petit Genève" et possédera jusqu'à trois temples. Puis, en 1621, le Duc de Mayenne sur ordre de Louis XII, procède au démantèlement du château fort. Cela porta le coup fatal à Mauvezin.



Aujourd'hui, restent les terrasses et la promenade du château qui ont été réaménagées et agencées pour leur panorama sur la basse ville, architecturée telle une bastide avec ses rues parallèles et sa halle. L'église, avec son clocher de style gothique, en partie détruite pendant les guerres de religion et reconstruite en 1829, possède un orgue en état de fonctionnement. L'église Saint-Michel est classée aux Monuments Historiques. Il reste aussi un temple, témoin de l'importante histoire protestante de la cité, reconstruite en 1829.

Dans les années 80, la mairie de Mauvezin achète des maisons abandonnées en basse ville et crée un village de vacances géré par VVF : 57 gîtes sont actuellement répartis au cœur du village. Atypique, VVF Villages est une véritable économie pour Mauvezin qui voit sa population augmenter en conséquence l'été.

Aujourd'hui, Mauvezin se déploie autour de la grande place d'armes appelée auparavant le "Trépadé", la halle construite au XIV^es, inscrite aux Monuments Historiques.

Elle dispose d'un musée d'Archéologie et d'histoire, de la stèle de Roger Couderc (journaliste sportif), d'une piscine, un cinéma, une médiathèque, des sentiers de randonnées, sans oublier un lac de pêche.

3. Programme de commande

3-1 Objectifs et enjeux

Les itinéraires artistiques dans lequel s'insère le projet sur la commune de Mauvezin, sont à la croisée de plusieurs enjeux :

- Une démarche participative : chaque réalisation est pensée comme une résidence artistique à part entière. La qualité de la rencontre avec les habitants est à considérer sur le même plan que la création artistique. La venue du ou des artistes dans la commune doit constituer un évènement, les habitants contribuant à la bonne réalisation du projet, et en deviennent les premiers ambassadeurs.
- Une démarche touristique impulsée par le PETR Pays Portes de Gascogne assurant la promotion d'itinérances douces, de parcours de découvertes « hors des sentiers battus ». Les publics visés sont autant les habitants du Gers que les touristes extérieurs au département.

La résidence est destinée à **fédérer un réseau (professionnel autour d'une présence d'artiste) ou bien fédérer un réseau d'habitants autour de la présence de l'artiste**, les différentes composantes du réseau sont invitées à en démultiplier le rayonnement et les apports auprès du public ciblé et du territoire.

3-2 la commande

Du point de vue de l'éducation artistique et culturelle :

Cette résidence artistique doit permettre au public de rencontrer la variété des formes de l'art urbain, la diversité des styles et de leur évolution. Elle interroge le statut de cette forme artistique : art engagé ? art de la rue ? L'objectif est d'apporter des clefs de compréhension et des ouvertures, permettre aux enfants et aux jeunes d'un territoire de partager avec un artiste un temps de rencontre qui s'inscrit dans la durée, aux personnels éducatifs d'instaurer une relation de confiance avec l'artiste, et de construire un projet dans la durée.

Un groupe constitué d'habitants, et de représentants de la mairie de Mauvezin et du PETR du Pays Portes de Gascogne accompagnera la résidence artistique dans son déroulement. Il s'agit d'élargir les actions de sensibilisation aux différents publics du territoire, par l'intermédiaire des familles, sur le temps scolaire et le hors temps scolaire.

Les candidats devront proposer plusieurs rencontres, avec l'aide de la mairie de Mauvezin et du PETR Pays Portes de Gascogne, dont :

-une rencontre conférence dédiée à l'histoire du graffiti/street-art, afin d'inscrire le projet qui se réalisera à Mauvezin dans l'histoire de ce mouvement,

- des temps de formation et d'échange auprès des deux établissements scolaires : école primaire et collège du Fezensaguet, afin de proposer des actions adaptées.

-des ateliers, dont les modalités sont à définir, devront également être organisés afin de faire participer les habitants, et leur donner l'occasion de côtoyer l'univers des artistes.

D'un point de vue artistique :

L'artiste dont le dossier sera sélectionné, devra concevoir son projet en prenant en compte le lieu et son identité. Les dossiers proposant une création conçue spécialement pour le lieu attireront tout particulièrement l'attention de la commission de sélection. Les plasticiens seront issus du mouvement Art Urbain / Street Art et devront en utiliser les codes et le vocabulaire.

Les interventions artistiques devront prendre en compte l'espace dans toutes ses dimensions. Tous les modes d'expression plastique sont autorisés : affiche, installation, mosaïque, peinture, tag, graff, pochoir... Les propositions artistiques devront cependant s'inscrire dans la durée pour être visible dans l'espace public, et être un point à part entière des Itinéraires Artistiques du Pays Portes de Gascogne.

LA COMMUNICATION

L'inauguration de l'œuvre est également un temps fort de la résidence et sera co organisée entre les artistes, la commune et Culture Portes de Gascogne. Moment de retrouvailles pour ceux qui ont participé de près au projet, mais également un temps de partage avec un public élargi qui suit plus particulièrement les nouvelles étapes du parcours street-art du Pays Portes de Gascogne, cet évènement sera festif.

Plusieurs supports de communication devront être réalisés par l'artiste et/ou des collaborateurs associés au projet :

Un clip vidéo réalisé pendant la résidence reflétant l'esprit dans lequel s'est réalisé le projet, et la vision de l'œuvre terminée. Ce clip servira de support de communication sur les sites internet de la commune, de l'Office de Tourisme intercommunal, et du PETR.

Des photographies de la résidence (ateliers, conférence, étapes de création...) réalisées par un photographe professionnel.

La réalisation du dossier de presse, des cartons d'invitation pour l'inauguration, et d'au moins deux supports imprimés à valider par l'ensemble des parties suivant la typologie du projet (affiches, fly, cartes postales ...)

3.3. Le ou les emplacements des œuvres.

Un site prioritaire est préconisé : le Foyer Rural sur sa face arrière en écho à la piscine d'été (plan en annexe).

D'autres sites ont potentiellement été repérés, il n'est donc pas exclu de proposer d'autres lieux. Cependant ils devront être présentés, pour acceptation, à l'Architecte des Bâtiments de France et aux représentants de la commune. La ville de Mauvezin étant soumise à la réglementation de protection par le classement et l'inscription de deux édifices (église, Halle) aux Monuments Historiques, un premier repérage a été effectué et validé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Lieu proposé en priorité :

Foyer Rural, mur arrière, ici vue depuis la piscine

Dimensions : Longueur 30 mètres. Hauteur : environ 7 mètres



Plans en annexe.

4. Modalité de sélection des candidats, organisation et mise en œuvre du projet

4.1 Méthodologie et organisation

Un comité de pilotage valide le projet et est associé au suivi des grandes étapes du projet.

Ce comité de pilotage est composé de représentants : de la Drac Occitanie, des Abattoirs Frac Occitanie-Toulouse, des représentants de la commune de Mauvezin, du PETR Pays Portes de Gascogne.

Un comité technique est également mis en place pour le suivi de la résidence. Il est composé des représentants de la commune, du PETR Pays Portes de Gascogne, de l'Office de Tourisme, du milieu scolaire, des acteurs locaux associatifs.

3 candidats seront présélectionnés et auditionnés par le comité de pilotage, après consultation du comité technique.

Les candidats seront invités à présenter leur univers artistique, et proposeront au comité des premières pistes artistiques pour la réalisation du projet.

Le ou les artistes retenus pour le projet devront séjourner à Mauvezin pendant leur temps de résidence afin de privilégier les rencontres avec les habitants, au-delà des rendez-vous formels fixés avec les organisateurs.

Le ou les artistes devront proposer deux pistes artistiques qui seront discutées avec le comité technique et les habitants.

4.2 Calendrier

La date limite de réception des candidatures est fixée au **22 février 2020**.

Audition des 3 candidats sélectionnés : **semaine 10 (2 au 6 mars) 2020**.

Réalisation du projet en fonction des disponibilités de l'artiste, sur l'année 2020.

A noter : le temps de présence de l'artiste sur le territoire doit être d'environ deux mois, présence qui peut être échelonnée, et au minimum équivalent à 3 semaines.

4.3 Budget prévisionnel

Le montant de la résidence s'élève à **18 000 euros TTC**.

Il comprend :

- les honoraires artistiques pour la création, la réalisation des ateliers,
- le matériel nécessaire à la réalisation des fresques (peinture, nacelle ...) et des ateliers,
- les différentes rencontres avec le public et les programmations d'intervenants,
- la communication dont la conception des supports de communication et leur édition,
- la restauration, les frais de déplacement

L'hébergement est fourni par la mairie de Mauvezin.

4.4 Contenu du dossier de candidature

Le dossier devra comprendre :

1 CV

1 dossier artistique avec photos, références

Une première approche du projet : angle artistique et techniques utilisées, types d'actions de médiation, type de supports de communication ...

La présentation des personnes susceptibles de travailler sur le projet : pour la communication, la médiation si réalisée par d'autres personnes que les artistes qui réaliseront les fresques, ou tout autre prestataire technique.

Le plan de financement

Le calendrier

Le dossier devra être envoyé sous format numérique à l'adresse suivante :

secretariat.mauvezin@orange.fr

Mairie de Mauvezin

Véronique Durante, DGS

Et

PETR Pays Portes de Gascogne

Aurélie Bégou, cheffe de projet culturel

culture@paysportesdegascogne.com

Textes de référence afin de situer cet appel à projet :

- La charte interministérielle du 11 mars 2010, signée par les Ministère de la Culture, de l'Education Nationale, et de l'agriculture « la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes ».

<https://www.education.gouv.fr/cid50781/mene1003709c.html>

- la circulaire du Ministère de la culture de janvier 2006 sur le soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences.



